

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n° 63MCF0784 (4386) – profil : Micro et nano électronique pour dispositifs médicaux, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Annick DEGARDIN, Professeur des universités (Présidente)

Sylvain FERUGLIO, Maître de conférences

Aurélié GENSBITTEL, Maître de conférences

Nathalie JEDRECY, Professeur des universités

Hamid KOKABI, Professeur des universités

Olivier MEYER, Maître de conférences

Gérard SOU, Maître de conférences

Membres externes

Catherine ALGANI, Professeur des universités

Marie FRENEA-ROBIN, Maître de conférences

Leticia GIMENO-MONGE, Maître de conférences

Bruno LE PIOUFLE, Professeur des universités

Robert SOBOT, Professeur des universités

Marion WOYTASIK, Maître de conférences

Mohammed ZAKNOUNEZ, Directeur de recherche

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
Le Vice-Président Parcours professionnels
et carrières

Jean CHAMBAZ

Jacques MALENFANT